

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE SAONE ET LOIRE
Siège : place Gérard Genevès - BP 531 - 71010 MACON CEDEX

=====
Mandature 2011 - 2015

BUREAU

PRESIDENT	:	Bernard ECHALIER
1^{ER} VICE-PRESIDENT	:	Antoine DIAZ
VICE-PRESIDENT	:	Michel ALAINE
VICE-PRESIDENT	:	Joël PAUCHARD
VICE-PRESIDENT	:	Gérard MOREL
VICE-PRESIDENT	:	Yves TOITOT
VICE-PRESIDENT	:	Gilles PENET
SECRETAIRE	:	Alain THOUVENOT
TRESORIER	:	Jean-Pierre RIFFIER
TRESORIER Adjoint	:	Sylvie BOUILLARD
ASSESEUR	:	Vincent LONGUEVILLE
ASSESEUR	:	Patrick DEPELLEY
ASSESEUR	:	Philippe GIRARD
ASSESEUR	:	Jean-Claude LAJUGIE

MEMBRES TITULAIRES

Jean-Philippe ANCIAUX - Jean-Paul BARBEY - Christine BARD-BOUILLON - Jean-Luc BARNAUD - Charles BECKER - Marc BENNER - Vincent BOULLAY - Jean-Pierre BRETON - Christine BUATOIS - Thierry BUATOIS - Sandrine CHAINARD - Michel CHAMBREUIL - Alain CHANDIOUX - Alphée DELECLUSE - Roger DONGUY - Christian FOURGEOT - Catherine FOURNET - Pierre GARMIER - Alain GAUTHEY - Pascal GIRARDOT - Hervé JUILLET - Pierre MARSAGLIA - Patrick MONARD - Alain MOREAU - Guy OEILLET - Michel PERCHE - Pierre PETITJEAN - Jean-Jacques REMILLY - Philippe ROUBALLAY - Alexandre VION - Mansour ZOBERI -

MEMBRES ASSOCIES

Paul ALEXANDRE - Roland BACHELARD - Pascal BERTOLINI - Sylvie BOUDOT - Nathalie BRUNEL - Patrick BURDY - Jacques CHARVET - Yann CHEVAUCHET - Edouard CHOPLAIN - Bernadette de SAINT JEAN - Pascal DUMONT - Nathalie DURAND - Stéphane GIRAUD-CARRIER - Evelyne GROS - Jacques LACROUTE - Ginette PATISSIER - Pascale PIERRE - Alain RAQUIN - William ROUSSOT - René TABAKIAN

Directeur Général : Pascal LEYES

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
I – Intervention liminaire du Président	5 à 6
1.1 – <i>Intervention du Président.....</i>	<i>5</i>
1.2 – <i>Faits marquants des activités des services depuis l'assemblée générale du 19 mars 2012.....</i>	<i>5 à 6</i>
1.3 – <i>Rapport d'activité 2011 de la CCI.....</i>	<i>6</i>
II – Approbation du compte rendu de l'Assemblée Générale du 19 mars 2012.....	7
III –Budget exécuté 2011	7 à 17
IV – DELIBERATIONS.....	17 à 24
4.1 – <i>Ports Inter : augmentation de capital de la Société.....</i>	<i>17 à 19</i>
4.2 – <i>Participation de Ports Inter dans la SAS CAP TELLINES.....</i>	<i>19 à 20</i>
4.3 – <i>Convention de financement entre le Service général de la C.C.I. et son service portuaire APROPORT</i>	<i>20 à 21</i>
4.4 – <i>Transfert de propriété du réseau de collecte des eaux vannes à l'Association des Utilisateurs de la Zone Industrielle Nord (AUZIN) de Chalon-sur-Saône</i>	<i>21</i>
4.5 – <i>SEM Patrimoniale Bourgogne Sud : modification des statuts.....</i>	<i>22</i>
4.6 – <i>Délégation de signature pour les contrats.....</i>	<i>22 à 23</i>
4.7 – <i>Exonération de la « taxe pour frais de CCI » pour certaines entreprises nouvelles créées en 2012.....</i>	<i>23 à 24</i>
V – ACTIVITES CONSULAIRES : compte rendu d'activité des Commissions	24 à 27
5.1 – <i>Commission Industrie, Services aux Entreprises et Environnement du 12 juin 2012</i>	<i>24 à 25</i>
5.2 – <i>Commission Formation Professionnelle et Emploi du 20 Juin 2012.....</i>	<i>25 à 27</i>
5.3 – <i>Commission Commerce et Services aux Particuliers du 25 juin 2012.....</i>	<i>27</i>
VI – BAROMETRE BOURGUIGNON DES AFFAIRES	28
VII - QUESTIONS DIVERSES : INFORMATIONS.....	28 à 30
7.1 – <i>Appels d'Offres et marchés publics.....</i>	<i>28</i>
7.2 – <i>Désignations complémentaires dans les Commissions, associations, syndicats et sociétés</i>	<i>29 à 30</i>
1°) <i>Ports Inter : nomination d'un nouveau gérant.....</i>	<i>29</i>
2°) <i>Autres désignations</i>	<i>29 à 30</i>
VIII – CONCLUSION par Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Chalon-sur-Saône.....	30 à 31

**COMPTE-RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE
DU LUNDI 25 JUIN 2012 A CHALON-SUR-SAONE**

SOUS LA PRESIDENCE de Bernard ECHALIER, PRESIDENT

EN PRESENCE DE :

- Jacques **HAVARD-DUCLOS**, Sous-Préfet de l'arrondissement de Chalon-sur-Saône, représentant François **PHILIZOT**, Préfet de Saône-et-Loire

Etaient présents :

Membres titulaires :

Mmes : Sylvie **BOUILLARD** - Sandrine **CHAINARD** - Catherine **FOURNET** -

MM : Jean-Paul **BARBEY** - Charles **BECKER** - Marc **BENNER** - Vincent **BOULLAY** - Jean-Pierre **BRETON** - Thierry **BUATOIS** - Michel **CHAMBREUIL** - Patrick **DEPELLEY** - Antoine **DIAZ** - Roger **DONGUY** - Bernard **ECHALIER** - Christian **FOURGEOT** - Pierre **GARMIER** - Alain **GAUTHEY** - Philippe **GIRARD** - Pascal **GIRARDOT** - Jean-Claude **LAJUGIE** - Alain **MOREAU** - Joël **PAUCHARD** - Gilles **PENET** - Michel **PERCHE** - Pierre **PETITJEAN** - Jean-Jacques **REMILLY** - Jean-Pierre **RIFFIER** - Philippe **ROUBALLAY** - Alexandre **VION** - Mansour **ZOBERI**

Membres associés :

Mmes : Nathalie **BRUNEL** - Bernadette **de SAINT JEAN** - Nathalie **DURAND** - Evelyne **GROS** - Pascale **PIERRE** -

MM : Roland **BACHELARD** - Jacques **CHARVET** - Yann **CHEVAUCHET** - Edouard **CHOPLAIN** - Stéphane **GIRAUD-CARRIER** - Jacques **LACROUTE**

Conseillers Techniques :

- Jean-François **BEUCAMP**, Directeur de la Banque de France de Chalon-sur-Saône
- Christine **COMBROUZE**, représentant Pierre **ROYER**, Directeur Départemental des Finances Publiques

Commissaire aux comptes :

- Thierry **RIZZA**

Directeur Général Honoraire :

- Claude **PATARD**

Permanents :

Pascal **LEYES**, Directeur Général, Christian **BIEVRE**, Michel **CARADOT**, Martine **HERNANDEZ**, Rémi **JOUANNEAU**, Françoise **MATHIEU-HUMBERT**, Marie-Anne **PATISSIER**, Olivier **REBOULET**, François **TERRADE**, Patricia **TISSOT**.

Etaient excusés ou absents :

Membres titulaires :

Mmes : Marie-Christine **BARD-BOUILLON** - Christine **BUATOIS** -

MM : Michel **ALAINE** - Jean-Philippe **ANCIAUX** - Jean-Luc **BARNAUD** - Alain **CHANDIOUX** - Alphée **DELECLUSE** - Hervé **JUILLET** - Vincent **LONGUEVILLE** - Pierre **MARSAGLIA** - Patrick **MONARD** - Gérard **MOREL** - Guy **CEILLET** - Alain **THOUVENOT** - Yves **TOITOT**

Membres associés :

Mmes : Sylvie **BOUDOT** – Ginette **PATISSIER** -

MM : Paul **ALEXANDRE** - Pascal **BERTOLINI** - Patrick **BURDY** - Pascal **DUMONT** - Alain **RAQUIN** - William **ROUSSOT** - René **TABAKIAN**

Président Honoraire :

Jean-Pierre **LABRUYERE**

Etaient également excusés :

- François **PATRIAT**, Président du Conseil Régional de Bourgogne
- Rémi **CHAINTRON**, Président du Conseil Général de Saône-et-Loire
- Marcel **CHIFFLOT**, Président de la Section Saône et Loire de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de région Bourgogne
- Jean-François **CHOPIN**, Président du Tribunal de Commerce de Mâcon
- Jean-Claude **ROUSSEAU**, Président du Tribunal de Commerce de Chalon-sur-Saône
- François **BOURGUIGNON**, Inspecteur d'Académie
- Christian **DECERLE**, Président de la Chambre d'Agriculture de Saône et Loire
- Monique **NOVAT**, Directrice Interrégionale de Voies Navigables de France
- Pierre-Marie **REVEL**, Directeur Départemental de la Banque de France

Ainsi que :

- Benoît de **CHARETTE**, Président de la CCIR Bourgogne

I – INTERVENTION LIMINAIRE DU PRESIDENT

1.1 - Intervention du Président

«Comme chaque année au mois de juin nos agendas sont fortement rythmés par les assemblées générales, dans nos entreprises, dans nos associations, dans nos organisations professionnelles et aujourd'hui dans notre CCI.

Comme chaque année au-delà d'un exercice imposé, le rapport moral et le rapport financier, sont des arrêts sur image, comparables à un bulletin de santé dans la vie de nos entreprises.

Pour notre CCI le rapport d'activité annuel est aussi un outil de communication un peu universel puisqu'il peut s'adresser aussi bien aux entreprises, aux élus, aux partenaires, ou encore aux salariés.

Nous allons donc aborder dans quelques instants les points importants de l'activité en 2011, première année de la nouvelle mandature.

Je me permettrai simplement d'ajouter d'une manière un peu triviale que la période 2011 et 2012 « essuie les plâtres » de la réforme du réseau des CCI et qu'après avoir voté le plan de mandature 2011-2015 pour la CCI de Saône et Loire, nous avons dû élaborer en Région, dans des domaines d'activité définis par décret, des schémas sectoriels destinés à encadrer les projets des CCIT...

Sachant que ces deux documents de programmation doivent « s'emboîter », vous comprendrez la difficulté de faire concorder le temps et l'action dans cette période transitoire. Les schémas sectoriels seront votés à la CCIR jeudi prochain et je tiens ici à remercier vivement les élus qui s'y sont largement investis avec l'appui des collaborateurs concernés.

La réforme du réseau consulaire doit nous permettre de dupliquer les meilleures pratiques pour décliner un tronc commun de savoir-faire et de prestations et de faire émerger des domaines d'expertise pour accompagner le développement de nos entreprises.

La Saône-et-Loire a des atouts, notre chambre a des compétences ;
C'est avec les efforts conjugués de tous que nous affronterons les difficultés et la crise ».

1.2 – Faits marquants des activités des services depuis l'assemblée générale du 19 mars 2012

Michel CARADOT, Directeur de l'Information Economique et de la Communication, présente les actions et faits marquants des différents services de la CCI, depuis le 19 mars 2012.

Avant de passer au point suivant, le Président souhaite ajouter, aux faits marquants, la création à Chalon-sur-Saône d'un nouveau site de la Société AMAZON. En effet, ce matin avait lieu, en présence de nombreux élus locaux et régionaux, l'annonce officielle de l'implantation du groupe AMAZON à CHALON.

Le Président cède la parole à Marc BENNER, présent à ce rendez-vous, en sa qualité de représentant de l'agence régionale de développement BOURGOGNE DEVELOPPEMENT.

Marc BENNER indique que le directeur des opérations logistiques d'AMAZON, Frédéric DUVAL a tout d'abord présenté le groupe américain. Il représente 173 millions de clients actifs et près de 2 millions de comptes de vendeurs, un chiffre d'affaires de 13 milliards de dollars qui a progressé de 34 % au premier trimestre.

Les critères qui ont conduit l'entreprise à choisir Chalon comprennent la qualité des infrastructures, l'importance du bassin d'emploi de Chalon, de la Communauté urbaine le Creusot Montceau et de la Bresse, les facilités potentielles offertes par les ADER concernant l'aspect social pour les salariés, ainsi que les aides financières de la Région et du Conseil général.

L'implantation de cette société à Chalon représente un potentiel de 1000 emplois à durée indéterminée et temporaires.

L'entreprise souhaite démarrer en septembre de façon à être opérationnelle en fin d'année (pic principal d'activité au moment des fêtes de fin d'année). Les recrutements ont déjà commencé et les personnes intéressées peuvent directement se rendre sur leur site internet www.amazon.fr.

Le Président remercie Marc BENNER et cède la parole à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de Chalon, qui signale avec satisfaction que ce fut une belle matinée et que chacun a plaisir à accueillir AMAZON sur notre territoire. Cette opportunité permettra à la Saône-et-Loire de renouer avec le succès économique après le traumatisme causé par le départ de KODAK et les 2500 emplois supprimés.

Il précise qu'il n'y avait pas eu, depuis l'implantation de TOYOTA à Valenciennes en 1998, d'annonce aussi importante sur le territoire national en matière de création d'emplois.

Les collectivités locales se sont mobilisées pour que les outils tels que les services, les transports, l'immobilier, soient mis à la disposition d'AMAZON. Le Conseil Régional et le Conseil général, sur le plan des aides, ont également contribué à favoriser le territoire chalonnais.

Monsieur le Sous-Préfet rappelle toutefois que Chalon était en concurrence avec Beaune. Le critère qui a permis à Chalon de l'emporter est celui du bassin d'emploi, avec notamment la proximité de la RCEA qui relie Chalon et le Creusot en 25 minutes.

Il tient à souligner que ce succès est le résultat d'un travail collectif et d'un même objectif commun et salue la mobilisation de tous les acteurs économiques du territoire. L'objectif est maintenant de continuer ce travail et d'essayer d'attirer de nouvelles entreprises, qui pourraient apporter de nouvelles créations d'emplois.

Le Président remercie Monsieur le Sous-Préfet pour cette intervention et indique que la CCI prévoit de mettre ses infrastructures à la disposition d'AMAZON. Elle a par ailleurs des contacts avec POLE EMPLOI qui est en charge du recrutement pour le compte d'AMAZON et envisage de proposer des formations d'adaptation.

1.3 - Rapport d'activité 2011 de la CCI

Pascal LEYES présente à l'Assemblée, le rapport d'activité 2011 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire.

Ce document, qui a été distribué en début de séance à tous les participants, retrace les actions importantes et les chiffres clés de l'activité de la CCI en 2011. Cette présentation constitue une bonne transition avec le point précédent, car les informations sont riches et concernent notamment le développement économique des entreprises et de notre territoire.

Il se divise en quatre parties :

- La formation initiale et continue
- L'appui et conseil aux entreprises
- L'information économique
- Les équipements et l'aménagement du territoire.

II – APPROBATION DU COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 19 mars 2012

Après s'être assuré que le quorum était atteint, le Président ECHALIER soumet à l'approbation des membres, le compte-rendu de l'Assemblée Générale du 19 mars 2012.

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité par les membres présents.

Départ de Jean-Jacques REMILLY, qui appelé par d'autres obligations, quitte la séance à 16 heures.

III – BUDGET EXECUTE 2011

RAPPORTEUR : Jean-Pierre RIFFIER

Jean-Pierre RIFFIER, Trésorier de la CCI, présente les comptes de l'exercice 2011 de l'ensemble des services de la CCI de Saône et Loire (cf. annexe).

Les documents correspondants à ce rapport ont été adressés avec les convocations à la présente Assemblée Générale.

Il rappelle que ces comptes ont fait l'objet :

- d'un contrôle de notre commissaire aux comptes Thierry RIZZA du cabinet Grant Thornton,
- d'un examen de la part de la Commission des Finances qui s'est réunie le jeudi 24 mai sous la présidence de Alain GAUTHEY,
- d'une présentation au Bureau lors de sa réunion du 5 Juin 2012.

I - COMMENTAIRES SUR LES RESULTATS PAR SERVICE

Avant de détailler les résultats par service, il est rappelé que dans chaque service employeur sont inscrits des engagements sociaux liés au statut du personnel des C.C.I. (allocations d'ancienneté, de fin de carrière, médailles du travail, compte épargne temps, gestion du risque chômage et mutuelle).

1) Service Général (page 2/14)

Ce service regroupe l'Administration Générale, l'Appui et Conseil aux Entreprises, le CFE, la Revue ActuEco, l'Information Economique et les Activités d'Intérêt Général.

Il reçoit l'ensemble de la ressource fiscale et la répartit entre les différentes activités. Il gère la trésorerie de la CCI.

L'excédent comptable de ce service est de **1 609 036,63 €**.

Ce service prend notamment en compte :

- la participation en tant que partenaire de l'association Saône et Loire Partenaires au salon Cité 71.
- la poursuite du programme de mandature ACTIC (Achat Ville, Espace Numérique Professionnel à Ecuisses, Télécentre Mâcon et Ecuisses).
- le financement des actions du pôle « création transmission » : Transcommerce, Entrez dans l'Entreprise, Entreprendre en France, Phase 1 du nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise - NACRE -, suivi post-crédation personnalisé de bénéficiaires d'un prêt d'honneur dans le cadre de l'opération « Je crée en Bourgogne » et PMI Contact.
- deux actions de sensibilisation et d'accompagnement de GPEC à savoir :
 - un DIAG RH-Compétences concernant 20 entreprises dont le financement est assuré en partenariat avec la DIRECCTE UT 71 et l'Europe (FSE).
 - un DIAG Innovation et RH de 7 entreprises du secteur textile sur l'ensemble du département de Saône et Loire, financé en partenariat avec la DIRECCTE Bourgogne.
- le financement des structures de développement (ADEMVAL, ADERC, Bourgogne Sud Active, CMD, APRA, Bresse Initiative, Acte, Bourgogne Développement).
- les fonds de concours aux actions commerciales et touristiques.
- la suite de l'action menée par la Cellule de Reclassement Inter-Entreprises sur le département de Saône et Loire au profit des salariés des entreprises dont le licenciement économique est envisagé ou prononcé ou dont la rupture ou la non reconduction du contrat serait consécutive à des difficultés économiques avec un objectif de 250 personnes à reclasser. Cette opération est financée par le Conseil Régional de Bourgogne, le FSE et La DIRECCTE Bourgogne.
- une action visant à créer et développer des clusters
- la mise en place d'un conseil énergie à l'attention des entreprises en partenariat avec l'ADEME.

Globalement les achats et services externes se situent très en deçà du budget établi. On note une progression importante au niveau des achats relative à l'action de la Cellule de Reclassement Inter-Entreprises, et également sur les autres services extérieurs du fait des honoraires de conseil inhérents au développement des clusters.

Les frais de personnel sont en léger dépassement suite au transfert des 2 salariés comptables d'APROPORT qui ont été rattachés à la Direction Administrative et Financière à compter du 1^{er} juillet 2011, et compte tenu du licenciement d'un salarié acté précédemment et dont le coût avait été provisionné.

La baisse des autres charges de gestion courante est à nuancer, pour faire abstraction du coût des élections consulaires de 2010 s'élevant à 77 700 €. Ce poste concerne principalement les subventions accordées.

Les charges exceptionnelles correspondent au coût de la cession du terrain de l'ex site FRAMATOME avec une valeur nette comptable de 653 000 €, et à la prise en charge d'une partie du coût de la Taxe Locale d'Équipement que devait supporter le nouveau propriétaire (99 000 €). Elles comprennent également la valeur nette comptable des immobilisations financières cédées (Société d'Exploitation Port Tellines), et des cotisations réglées à notre organisme de chômage (la CMAC) pour les départs en congés de fin d'activité.

Les dotations aux amortissements et aux provisions diminuent par rapport à 2010, mais sont supérieures aux prévisions suite notamment à une revalorisation de l'engagement pour mutuelle qui intègre une hausse de 10 % annoncée sur 2012. Elle comprend également une dotation de 170 000 € qui complète la provision pour frais de restructuration créée en 2010, et prend en compte l'incidence de départs potentiels dans le cadre d'un nouveau dispositif signé par les partenaires sociaux en Commission Paritaire Nationale.

La ressource fiscale reste stable par rapport à 2010, alors qu'une baisse de 4,3 % était prévue. Cela s'explique par le rattrapage de la T.A.C.F.E. 2010 qui n'avait pas été versé (325 770 €) et par l'encaissement de 109 561 € de rôles supplémentaires.

Les subventions inscrites au budget pour 196 700 € ont été réalisées pour 110 800 €. L'écart porte sur la Cellule de Reclassement où les provisions constituées en 2010 ne nécessitaient pas d'être complétées.

Les produits financiers prévus au budget pour 298 000 € sont réalisés pour 363 000 €.

Les produits exceptionnels trouvent leur origine dans la cession du terrain FRAMATOME (825 000 €) et dans la vente de titres de participation de la S.E.P.T. (20 000 €), le solde étant constitué par des réintégrations de subventions d'équipement notamment.

Les reprises sur amortissements et provisions sont relatives à l'annulation d'une provision pour suppression d'emploi à hauteur de 123 500 €, et au calcul des engagements sociaux (329 000 €).

2) CCI Formation 71 (page 3/14)

L'exercice 2011 se solde par un **déficit de 154 669,10 €** pour un budget prévu en équilibre, dû principalement à des ventes de stages inférieures aux prévisions.

Les frais de personnel sont en diminution de 4,6 % par rapport à l'année précédente, et s'expliquent principalement par les postes dédiés à l'enseignement, puisqu'il y a eu un transfert de ces dépenses sur les honoraires des intervenants en formation. Ce qui justifie par ailleurs l'augmentation de 7,6 % du poste « achats » par rapport à 2010.

Cette baisse des frais de personnel profite également aux impôts et taxes avec un recul de 5,9 %.

La contribution de la CCI sur la ressource fiscale est conforme au budget, mais en diminution de 15 000 € par rapport à 2010.

Le chiffre d'affaires progresse de 2,1 %, mais reste en deçà des objectifs budgétaires (-9 %).

L'écart entre les 2 exercices sur les mouvements d'amortissements et provisions portent sur les engagements sociaux qui ont fait l'objet de reprises importantes en 2010, améliorant ainsi le résultat, ce qui n'est pas le cas pour cette année.

3) Ecole de Gestion et de Commerce (page 4/14)

Le résultat 2011 est **déficitaire de 5 842,93 €**.

Les achats et charges externes sont conformes au budget, hormis les autres services extérieurs qui affichent un dépassement. Celui-ci s'explique par un recours à l'intérim pour pourvoir au remplacement d'une salariée.

Les frais de personnel diminuent de 5,7 %, conséquence d'un arrêt de travail pour longue maladie et d'une baisse des vacataires en formation, bien que ceux-ci soient supérieurs aux prévisions ce qui explique l'écart budgétaire.

Les charges exceptionnelles concernent un remboursement effectué à l'E.G.C. BOURGOGNE au titre de l'année 2010 et qui n'avait pu être pris en compte.

L'augmentation des dotations aux amortissements et provisions provient des engagements sociaux (Mutuelle).

La contribution de ressource fiscale versée par la CCI est conforme au budget (153 500 €), et en progression de 59 800 €. Cette décision avait été prise pour compenser l'insuffisance de recette provenant de la taxe d'apprentissage, et qui faisait auparavant l'objet d'une contribution exceptionnelle (ligne « Autres opérations entre services »).

La baisse des recettes de 4,1 % suit le mouvement des effectifs sur l'année, alors que les ressources provenant de la taxe d'apprentissage demeurent stables mais inférieures au budget.

4) Centre de Formation Automobile (page 5/14)

Le résultat de ce service est **déficitaire de 132 003,56 €**, pour un budget prévu en déficit de 131 200 €.

Ce tableau fait apparaître des dépenses de fonctionnement en forte augmentation, et notamment les consommations de fluides sur le poste « Achats » en particulier le chauffage, et les dépenses d'intérim sur les « Autres services extérieurs » suite à des absences pour maladie. Les frais de transport des élèves ainsi que les achats de restauration contribuent également à augmenter ces postes, mais font l'objet de recettes et de subventions supplémentaires.

Les frais de personnel progressent de 3 % par rapport à 2010 et sont supérieurs aux prévisions budgétaires, suite à une rémunération importante d'heures dites de nouveaux cours pour les enseignants. Il faut également noter la présence d'une provision pour congés payés de 30 000 € qui ne figurent pas habituellement dans les comptes, et ce en raison du calendrier scolaire.

L'augmentation des charges exceptionnelles s'explique par le financement de congés de fin d'activité. Ces charges font l'objet d'une reprise sur provision.

Les dotations sont inférieures au budget du fait que les travaux d'extension du C.F.A. ne sont pas achevés, tandis que la diminution par rapport à l'année dernière provient de l'inscription en 2010 d'une provision sur les frais de congé de fin d'activité.

La contribution de ressource fiscale versée par la CCI est de 250 000 €, telle que prévue au budget.

La variation sur les autres opérations entre services s'explique par l'existence en 2010 d'une contribution exceptionnelle du Service Général non reconduite cette année conformément au budget. L'écart budgétaire provient de la prise en charge par le Service Général de la revalorisation de l'engagement mutuelle selon le nouveau taux 2012.

Le chiffre d'affaires progresse de 10,10 % grâce à une meilleure fréquentation de l'internat et du restaurant. Une recette liée à la mise à disposition d'un salarié au GIFOD explique la différence avec le budget.

Le poste subventions évolue favorablement du fait de l'accueil de publics dits ciblés qui font l'objet d'une prise en charge maximale par le Conseil Régional, alors que le taux horaire subventionné est en légère diminution de 1,21 %.

5) Service Apprentissage (page 6/14)

Ce service assure la promotion de l'apprentissage, l'enregistrement des contrats et la collecte de la taxe d'apprentissage. Il est en **excédent de 6 133,21 €**.

Bien que les frais de personnel soient en légère hausse de 3,8 %, ils sont inférieurs au budget compte tenu du fait que le poste de chargé du développement de l'apprentissage n'a été pourvu qu'en cours d'année.

La contribution de ressource fiscale versée par la CCI est conforme aux prévisions. Quant à la contribution exceptionnelle pour équilibre prévue au budget, elle n'a pas été versée compte tenu du résultat positif réalisé par ce service.

Les autres charges de gestion courante correspondent aux subventions versées au C.I.F.A. Jean Lameloise, ainsi qu'à l'ARCNAM pour le financement de l'A.E.C.D.

Les prestations correspondent à la facturation relative à l'enregistrement des contrats d'apprentissage (26 600 €) et au remboursement par la CCIR Bourgogne des frais de collecte et de traitement de la taxe d'apprentissage (73 000 €).

Les subventions reçues demeurent stables et conformes au budget.

6) Aproport (page 7/14)

L'exercice 2011 se solde par un **déficit de 454 931,74 €**, pour un budget rectificatif qui prévoyait un déficit de 198 000 €.

La hausse constatée sur les opérations entre services s'explique par une augmentation de la contribution pour frais généraux suite au transfert des 2 comptables au Service Général à compter du 1^{er} juillet 2011 (35 000 €), et par les frais financiers inhérents aux prêts et avances (44 700 €).

Les achats et charges externes sont en forte progression et cela concerne principalement les carburants, les intérimaires auxquels APROPORT a recours pour son activité d'eau minérale sur le port de Mâcon, et le poste entretien-réparation des matériels qui ont subi d'importantes avaries en 2011 dont une partie fait l'objet d'une indemnisation d'assurances (voir ligne « Transfert de charges »)

Les frais de personnel diminuent de 2 % suite à une réorganisation des services (transfert des comptables en cours d'année, départ d'un salarié remplacé par un autre profil).

Le rachat anticipé d'un certain nombre d'emprunts a contribué à la baisse des charges financières, et en prenant en compte les intérêts versés à la CCI à ce titre, l'économie s'élève à 24 300 €.

Les dotations comprennent une dotation exceptionnelle de caducité de 288 000 € qui vient compenser une contribution exceptionnelle versée par la CCI sur ses fonds propres suite à la restitution du fonds associatif qu'elle avait avancé à l'Association d'Investissement des Tellines (voir « Autres opérations entre services ») et ce pour le financement de la grue portuaire du port de Mâcon. A noter également une dotation de 60 700 € relative au litige sur le slipway du chantier naval de Chalon sur Saône, qui avait fait l'objet préalablement d'une reprise.

La contribution de ressource fiscale versée par la CCI s'élève à 92 500 €, elle ne concerne pas le fonctionnement d'Aproport et elle couvre :

- les amortissements des immobilisations non amorties au renouvellement de la concession du Port de Mâcon (66 000 €).
- le remboursement de l'annuité d'emprunt lié aux travaux de réfection de la rue des frères Lumière à Chalon (26 500 €). Cet emprunt est arrivé à échéance en 2011.

Les autres opérations inter-services, outre la contribution évoquée précédemment, correspondent au remboursement par le Service Général d'une quote-part des salaires et charges du Pôle Maintenance et de la Direction de l'Urbanisme et des Infrastructures (126 800 €), et des frais de départ d'un salarié dont le montant avait été provisionné par le Service Général. Elles incluent également la prise en charge par le Service Général de la revalorisation de l'engagement mutuelle selon le nouveau taux 2012.

Le chiffre d'affaires affiche un nouveau recul de 5,1 % et reste en deçà des objectifs budgétaires.

APROPORT ne bénéficie plus de subvention d'exploitation, puisque la convention signée avec Voies Navigables de France pour le financement de biens achetés en crédit bail est arrivée à son terme en 2010.

Les reprises sur amortissements et provisions concernent les engagements sociaux ainsi que l'annulation de la provision au titre du litige sur le slipway du chantier naval de Chalon sur Saône (188 000 €).

Les transferts de charges correspondent à des indemnités d'assurances perçues dans le cadre de sinistres.

7) **Aérodromes** (page 8/14)

Seule une reprise sur provision au titre des engagements sur frais de mutuelle a été constatée, dans le cadre du transfert de cette provision au Service Général.

Le résultat se traduit par un **excédent de 19 000 €**.

8) **Aménagements** (page 9/14)

Ce service regroupe l'ensemble des zones d'activité.

Le résultat est en **déficit de 19 664,47 €** pour un budget présenté en équilibre.

Une action de communication à hauteur de 4 160 € a été engagée pour la commercialisation de la ZI de Vitry en Charolais.

En revanche les travaux envisagés sur la Z.I. de Châtenoy Garennes n'ont pas été engagés.

Les recettes correspondent uniquement à des redevances domaniales, puisqu'aucune vente n'a été enregistrée en 2011.

9) **Service Divers** (page 10/14)

Ce service regroupe les bâtiments de stockage du Centre Routier de Chalon-sur-Saône, le CFA Jean Lameloise à Mercurey et l'Amphithéâtre du Média pôle.

Le budget, présenté en équilibre est réalisé avec un **déficit de 9 904,10 €**.

Le chiffre d'affaires est constitué par les produits de locations de l'amphithéâtre.

La contribution de ressource fiscale est versée par la CCI au CFA Jean Lameloise, conformément aux prévisions.

II - COMMENTAIRES DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT CONSOLIDE (page 1/14)

1) **Les charges d'exploitation**

Dans l'ensemble, les achats et charges de fonctionnement font l'objet d'une bonne maîtrise, tout comme les frais de personnel qui sont conformes au budget.

2) **Les charges financières**

Compte tenu du rachat anticipé d'une partie des emprunts d'APROPOR, ce poste dégage une économie par rapport aux prévisions initiales.

3) **Les charges exceptionnelles**

Le dépassement de 145 700 €, s'explique par la comptabilisation d'un reversement de 99 130 € à l'acheteur de notre terrain de l'ex site Framatome au titre de notre participation au coût de la Taxe Locale d'Equipement, et qui avait été initialement inscrit au poste « Impôts et Taxes ». Elles comprennent également des Valeurs Nettes Comptables inhérentes à des cessions de titres de participation, ainsi que le coût de différents sinistres.

4) Les dotations aux amortissements et aux provisions s'établissent à 2 386 000 € et se décomposent comme suit :

- dotations aux amortissements (y compris les amortissements de caducité des concessions) pour 1 815 000 €.
- dotations aux provisions pour dépréciation des comptes clients (20 000 €).
- engagements sociaux (mutuelle, départs en retraite, congés de fin d'activité, allocations d'ancienneté, compte épargne temps, risque chômage) pour 320 000 €.
- provision pour risques (mouvements de personnel et litiges en cours) pour 231 000 €.

5) Les produits d'exploitation se montent à 8 639 000 €

L'insuffisance budgétaire constatée sur cette ligne porte principalement sur la Formation Continue (- 282 000 €), et Aproport (- 211 000 €) tandis que les ventes de terrains au Service Aménagements prévues pour 420 600 € n'ont fait l'objet d'aucune réalisation.

6) Les ressources fiscales

Initialement prévues pour 9 117 000 €, notre C.C.I. a bénéficié également d'un reversement au titre de la T.A.C.F.E. non encaissée en 2010 pour un montant de 325 770 €, ainsi que 109 561 € de rôles supplémentaires.

7) Ressources d'origine publique et subventions d'exploitation : 2 363 000 €

Dans son ensemble cette ligne est conforme aux prévisions, même s'il existe quelques disparités d'un service à l'autre, comme c'est le cas au Service Général avec la Cellule de Reclassement Inter-Entreprises où les subventions provisionnées en 2010 ne nécessitaient pas d'être complétées, alors que le Centre de Formation Automobile a bénéficié d'une subvention plus conséquente du Conseil Régional de Bourgogne eu égard à l'accueil de publics ciblés et à la fréquentation de l'internat.

8) Les produits financiers

La qualité de notre situation de trésorerie, déposée sur des placements sans risque, a permis de produire 65 000 € d'intérêts supplémentaires par rapport aux prévisions.

9) Les produits exceptionnels (974 000 €) proviennent essentiellement de la cession de notre terrain de l'ex site Framatome (825 000 €), de la cession des parts dans le capital de la Société d'Exploitation Port Tellines (20 000 €) ainsi que de la réintégration de subventions d'équipement (105 000€).

10) Les reprises sur amortissements et provisions pour 800 000 € concernent :

- ◆ les reprises sur provisions pour engagements sociaux (480 000 €).
- ◆ la reprise sur provisions pour suppression d'emploi (123 000 €)
- ◆ la reprise sur amortissement de caducité (1 000 €).
- ◆ la reprise sur la dépréciation des comptes clients (8 000 €).
- ◆ la reprise sur provisions pour risques et charges exceptionnelles (litige sur slipway chantier naval de Chalon sur Saône) pour 188 000 €.

11) Les transferts de charges

Ils correspondent à des remboursements de sinistres et à des versements par le FONGECIF pour des Agents en congés de formation et concernent l'ensemble des services.

Conclusion :

Le résultat global au niveau de l'ensemble de la CCI peut se décomposer en 3 parties :

- un excédent de **349 000 €** qui reflète notre activité de 2011
- un supplément de ressource fiscale de **435 000 €** non prévu, correspondant au rattrapage de la T.A.C.F.E. 2010 qui n'avait pas été versée et aux rôles supplémentaires.
- une plus-value de **73 000 €** résultant de la vente du terrain FRAMATOME

Ce qui conduit à un excédent final de **857 153,94 €**.

La **capacité d'autofinancement** s'élève à 2 166 194,61 € (page 11/14)

Les **emplois** à 4 433 666,13 € (y compris opérations inter-services)

Les **ressources** à 2 742 633,26 € (y compris opérations inter-services)

Conduisant à un **résultat budgétaire bénéficiaire de 475 161,74 €** au 31/12/2011.

Le détail des emplois et ressources de l'exercice 2011 (page 11/14) est précisé ci après dans les commentaires sur le bilan.

A noter que tous les travaux et investissements réalisés en 2011 ont été financés sur les fonds propres à savoir :

- le début des travaux du 2^{ème} étage du nouvel Hôtel Consulaire de Chalon-sur-Saône (162 000 €)
- la souscription des parts à la Société d'Economie Mixte Patrimoniale (SEMPAT) pour 550 000 €
- le début des travaux d'extension du Centre de Formation Automobile (sous déduction des subventions d'équipement déjà reçues) pour 282 000 €
- l'acquisition d'une locomotive au Port de Mâcon pour 670 000 €.

III - COMMENTAIRES SUR LE BILAN

A - ACTIF

1) Actif Immobilisé

a)- Immobilisations incorporelles

Les services de la CCI se sont dotés de logiciels informatiques en 2011 pour 1 000 €.

b)- Immobilisations corporelles

Des travaux d'extension sont en cours au 2^{ème} étage du nouvel hôtel consulaire (162 400 €), ainsi qu'au CFA Automobile (524 000 €) auxquels il convient d'ajouter différents travaux d'aménagements sur l'ensemble des services (30 400 €) ce qui porte à 716 800 € les investissements dans le domaine de la construction.

Du matériel pédagogique, du matériel informatique, du mobilier et du matériel de protection ont été acquis pour le Service Général, le CFA, le Centre de Formation Continue, l'EGC, le CFA Automobile et Aproport pour un montant de 123 300 €.

c)- Immobilisations mises en concession

APROPORT a procédé à différents aménagements sur ses installations pour un montant de 11 600 €, et a acquis du matériel et de l'outillage industriel à hauteur de 707 500 €.

Des frais inhérents au lancement de la construction d'un atelier maintenance au port de Chalon sont inscrits en immobilisations en cours pour 9 100 €.

d)- Immobilisations financières

- ◆ Souscription au capital de la SEMPAT (550 000 €)
- ◆ Versement au fonds associatif de l'APH (3 000 €)
- ◆ Quote part de résultat dans le GIE Restaurinter (800 €)
- ◆ Prêt à LOGEHAB dans le cadre du 0,45 % logement (31 900 €) remboursable dans 20 ans.

2) Actif Circulant

a)- Stock de terrains des zones d'activité :

- ◆ Terrain à aménager (ZI Vitry et Varennes) pour 146 000 €.
- ◆ Terrains aménagés (ZI Vitry, Crèches, Senozan et Chatenoy -Garenne) pour 2 376 000 €.

Il s'agit de la valeur nette. Une provision pour dépréciation de 948 000 € est comptabilisée sur l'ensemble des terrains restant à vendre.

b)- Créances d'exploitation

Créances clients 2 334 000 € (dont 107 000 € de clients douteux), dépréciés pour 94 000 € soit une valeur nette de 2 240 000 €.

c)- Autres créances : 1 497 000 € (nettes)

Il s'agit principalement du solde de la subvention d'investissement à recevoir du Fédér dans le cadre de l'acquisition de la grue portuaire (106 000 €), de subventions d'exploitation pour le Service Général, le Service Formation Continue, le CFA, le Service Apprentissage et Aproport (481 000 €), du reversement à recevoir de la T.A.C.F.E. 2010 (326 000 €) de travaux réglés par Aproport de 2007 à 2010 pour la réfection du Slipway (219 000 €) et de TVA à récupérer. La provision de 22 000 € correspond à une dépréciation des avances consenties par notre CCI à CCI.Fr.

d)- Disponibilités

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement figurent pour un montant de 9 805 000 €.

e)- Les charges constatées d'avance (128 000 €)

Elles concernent des abonnements, loyers de matériels et contrats de maintenance relatifs à l'exercice 2012 ainsi que les charges patronales sur les indemnités journalières de sécurité sociale et de prévoyance à recevoir au 31/12/2011.

B - PASSIF

1) Capitaux propres

Le montant des **capitaux propres** s'élève à 37 489 000 €.

2) Autres fonds propres

Les droits du concédant concernent Aproport (220 000 €).

3) Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques correspondent aux travaux de remise en état du SLIPWAY et aux débours éventuels relatifs à l'assignation en cours devant le tribunal de commerce de Paris (401 000 €), au litige en cours à Champforgeuil suite à l'accident survenu en juillet 2008 (13 000 €) ainsi qu'à des mouvements prévisibles de personnel (470 000 €).

Les provisions pour charges (4 261 000 €) concernent les engagements sociaux (Indemnités de Départ en Retraite, ancienneté, médaille du travail, risque chômage et CFA, mutuelle, Compte Epargne Temps) et à une provision relative au déficit du CFA Jean Lameloise à Mercurey.

4) Dettes

Les dettes financières se rapportent aux emprunts à rembourser (6 595 000 €) et à une dette de 944 000 € au Syndicat Intercommunal de Vitry en Charolais.

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 1 204 000 € et les dettes fiscales et sociales à 2 548 000 €.

Les dettes sur immobilisations correspondent à des factures non parvenues (9 000 €) auxquelles il y a lieu d'ajouter les retenues de garantie sur les travaux du nouvel Hôtel Consulaire de Chalon et sur les travaux réalisés à Mâcon (43 000 €).

Les autres dettes (393 000 €) sont des charges à payer au 31/12/2011.

Les produits constatés d'avance (362 000 €) enregistrent des pensions réglées d'avance par les apprentis du CFA de l'Automobile et des produits perçus d'avance par APROPORT (loyer versé par AREVA pour les années 2012 à 2014, facturation d'avance concernant le sel et les tourteaux) et des subventions perçues d'avance.

Alain GAUTHEY, Président de la Commission des Finances, donne lecture du rapport de ladite commission, sur le budget exécuté 2011 de la CCI de Saône-et-Loire.

Enfin, Thierry RIZZA, Commissaire aux comptes, au nom du cabinet GRANT THORNTON, donne lecture du rapport général.

Après avoir entendu le rapport du Commissaire aux comptes, les membres présents, à l'unanimité,

- **Approuvent les comptes du budget exécuté 2011 de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire et décident d'inscrire le résultat au compte « report à nouveau »**
- **Donnent quitus au Trésorier pour la gestion de l'exercice 2011.**

Le Président tient à féliciter Olivier REBOULET, chef du service comptabilité de la CCI, pour le travail réalisé.

IV – DELIBERATIONS

4.1 - Ports Inter : augmentation de capital de la Société

Rapporteur : Jean Pierre RIFFIER

1 - Rappel :

La Société PORTS-INTER, créée le 20.12.1999, est une Société à responsabilité limitée au capital de 48.000 euros, dont le siège social est fixé à Chalon sur Saône, immatriculée au RCS de Chalon s/S sous le numéro 428.905.590.

Elle est constituée, depuis octobre 2009, date de rachat des parts sociales détenues par la Société d'Exploitation Port Telline, de deux associés, totalisant 3.000 parts sociales de 16 euros chacune réparties de la façon suivante entre les associés :

1. la CHAMBRE de COMMERCE et d'INDUSTRIE de COTE D'OR, propriétaire de 750 parts, représentant 25 % du capital, soit un montant de 12.000 € ;
2. la CHAMBRE de COMMERCE et d'INDUSTRIE de SAONE et LOIRE, propriétaire de 2.250 parts, représentant 75 % du capital, soit un montant de 36.000 €.

Rappelons que cette société – qui dispose de la commission de transport – est un outil commercial à vocation de proposer, d'organiser et de faire exécuter des solutions logistiques participant au développement des plates-formes fluviales du bassin Saône-Rhône, et plus particulièrement pour les associés.

2 - Situation actuelle de la société :

PORTS-INTER réalise un chiffre d'affaires annuel de l'ordre de 2,5 Millions d'euros, et dispose de 114.000 € de capitaux propres, constitués du capital social pour 48.000 €, de réserves légales pour 4.800 € et d'un report à nouveau s'élevant à 61.200 €, à fin 2011.

La société, dont la gérance est assurée, depuis le 27 avril 2012, par Pascal LEYES – Directeur Général de la CCI de Saône et Loire, est composée de trois agents :

- Marie Odile GUILLAUMET, en poste depuis mai 2002 en tant que technico-commerciale, en charge de la prospection commerciale ;

- Hélène BIED, embauchée depuis juin 2004, en tant qu'assistante technico-commerciale, assurant la gestion opérationnelle des dossiers ;
- Pascale BACHELEY, embauchée le 24 Novembre 2011, en tant que secrétaire comptable en charge de la gestion comptable et sociale de la société.

3 - Projet d'évolution de la Société PORTS INTER :

Dans le cadre :

- du plan de retour à l'équilibre financier de nos infrastructures portuaires ;
- du partenariat constitué au niveau de la gestion du site de PAGNY avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Or ;
- des réflexions conduites au titre des « ports bourguignons » entre la Chambre de Commerce et d'Industrie de Saône-et-Loire et la Chambre de Commerce et d'Industrie de Côte d'Or ;
- et des réflexions issues du schéma sectoriel 2011-2015 relatif aux infrastructures et à l'organisation territoriale mis en œuvre par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Région Bourgogne ;

Il apparait la nécessité de renforcer la démarche commerciale à travers PORTS-INTER, en lui permettant de conforter ses moyens, pour conduire notamment la prospection de la zone de chalandise pour le site de Pagny et celle des départements limitrophes aux ports de Chalon et Mâcon.

4 – Renforcement des moyens d'intervention :

Cette intervention s'appuierait sur la méthodologie de la « feuille de route commerciale APROPORT » lancée par la CCI 71, dans le cadre de son contrat de mandature, dont l'objectif est de développer la prospection commerciale et de conquérir de nouveaux marchés pour accroître les activités de son service portuaire.

Pour atteindre ce nouvel objectif, la société PORTS INTER doit se doter de moyens complémentaires de prospection et de communication, en termes de moyens humains et financiers.

Pour conduire et assumer ces nouvelles activités à mettre en place, il convient de procéder à :

- Un renforcement de l'équipe commerciale de PORTS-INTER par l'embauche d'un « agent technico commercial » ;
- Une augmentation du capital social de PORTS-INTER, pour le porter de 48.000 € à 200.000 €, afin d'offrir une assise suffisante pour assumer, le cas échéant, un déficit éventuel d'exploitation sur les premières années de fonctionnement ;
- Une évolution capitalistique qui s'effectuerait par la création de parts sociales nouvelles pour un montant de 152.000 €, dont la souscription sera conduite suivant deux modalités :
 - augmentation du capital au prorata des parts actuelles à raison de 114.000 euros pour la CCI de Saône-et-Loire et de 38.000 euros pour la CCI de Côte d'Or
 - augmentation de capital avec renonciation au droit de souscription par la CCI de Côte d'or qui conduirait la CCI de Saône-et-Loire à souscrire à hauteur de 152.000 euros.

Le Bureau de la CCI a examiné cette question au cours de sa réunion du 5 juin dernier et s'est déclaré favorablement à cette augmentation de capital.

Aussi, après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, décident de :

- 1. Valider l'augmentation globale de capital de la SARL PORTS-INTER actuellement de 48.000 euros pour le porter à 200.000 euros ;**
- 2. Donner son accord de principe sur la participation de la CCI de Saône-et-Loire à l'augmentation de capital de la SARL PORTS INTER pour un montant compris entre 114.000 euros et 152.000 euros sous réserve de l'autorisation de la Tutelle ;**

3. Solliciter l'autorisation de la Tutelle, puisque cette opération est soumise au respect de l'article L701-R712-7-5 du Code du Commerce ;
4. Inscrire la somme de 152.000 euros au budget rectificatif d'investissement 2012 dans l'attente de la décision de l'autorité de Tutelle et de l'avis de la CCI de Côte d'Or et de la tenue de l'Assemblée générale extraordinaire de la SARL PORTS INTER ;
5. Autoriser le Président à effectuer toutes démarches et signer tous documents nécessaires à la réalisation de cette opération capitalistique.

4.2 – Participation de Ports Inter dans la SAS CAP TELLINES - Information

Rapporteur : Jean Pierre RIFFIER

Rappels :

La loi de juillet 2008 portant réforme des ports maritimes impose un transfert des outillages portuaires (grues, portiques, etc...) à des entreprises privées.

Concernant le silo céréalier des Tellines, l'application de la réforme a conduit au transfert à la Société CARFOS de la grue Ecrane et du portique de chargement installé sur le quai Gloria.

La grue Potain et le portique de chargement installé sur le quai des Tellines n'ont pas encore fait l'objet d'un transfert.

L'objectif :

Compte tenu du nombre important de bateaux fluviaux approvisionnant le silo céréalier, disposer d'un quai et des outillages portuaires permettant d'effectuer, dans de bonnes conditions économiques, des opérations de rechargement pour des produits (tourbe, engrais, minerais, etc) à remonter sur le Rhône et la Saône.

Le moyen :

Création d'une SAS, dénommée CAP TELLINES, au capital de 20 000 euros, dont les actionnaires sont :

- | | |
|--|----------|
| - La société LGI (fabricant de compost à partir de tourbe importée) | |
| Pour | 11 000 € |
| - La société d'Exploitation Port Tellines (exploitant du silo céréalier) | |
| pour | 7 000 € |
| - La CCIT du Pays d'Arles pour | 1 000 € |
| - La SARL PORTS-INTER pour | 1 000 € |

La société CAP TELLINES a pour objet les activités suivantes :

- Acquisition de matériel de manutention portuaire ou terrestre situé sur le domaine public,
- Mise en location dudit matériel à une société de manutention,
- Utilisation pour ses propres besoins dudit matériel,
- Exploitation d'un terminal portuaire (amodiation du quai des Tellines).

Les conditions du rachat du matériel :

Sur la base des négociations en cours, le GPM propose une cession des matériels (grue Potain, portique de rechargement, bandes transporteuses) par le biais d'un contrat de location vente sur une durée de 14 ans (loyer annuel estimé à environ 60.000 €).

L'amodiation du quai et des terre-pleins est estimée à 12 000 € par an.

L'intérêt pour PORTS-INTER :

Disposer d'un quai « privé » sur le domaine maritime du GPMM et des outillages portuaires associés, avec des conditions tarifaires privilégiées.

Poursuivre une relation historique avec le GPMM, la filière agricole et offrir des capacités d'affrètement pour des bateaux de gros tonnages.

Acquisition des actions :

La société CAP TELLINES ayant déjà été constituée, l'acquisition sera réalisée par un transfert de la Société d'Exploitation Port Tellines (SEPT) à PORTS-INTER pour un montant de 1 000 €.

Le Bureau de la CCI, réuni le 17 avril 2012, a émis un avis favorable à cette prise de participation.

En conséquence, les membres présents prennent acte de la prise de participation de la SARL PORTS INTER dans le capital de la SAS CAP TELLINES à hauteur de 1.000 €.

4.3 – Convention de financement entre le Service général de la C.C.I. et son service portuaire APROPORT
--

Rapporteur : Bernard ECHALIER

Les opérations de financement entre le Service Général de la C.C.I. et son service portuaire APROPORT sont encadrées par une convention de financement votée lors de l'Assemblée Générale du 2 novembre 2010.

Cette convention a été rendue nécessaire par les dispositions de l'article R712-36 du Code du Commerce modifié par décret n°2010-1463 du 1^{er} décembre 2010. Il précise que les établissements du réseau ne peuvent pas utiliser le produit des impositions de toute nature qui leur sont affectées pour assurer l'équilibre d'une convention de délégation de service public (D.S.P.) leur confiant la gestion d'un service ou d'un équipement public. Ce qui n'est pas le cas pour APROPORT puisqu'il se trouve sous un régime de concession d'outillage public. En outre cet article permet le versement d'avances dans la mesure où des dispositions sont prises pour assurer le retour à l'équilibre.

Le compte exécuté 2011 d'APROPORT fait état d'une insuffisance de fonds de roulement de 262 737,39 €. Par conséquent et par précaution une avance de 263 000 € serait nécessaire à APROPORT pour présenter un fonds de roulement à l'équilibre. Cette avance porterait intérêt au taux EURIBOR 1 an plafonné à 2 % et serait remboursable si retour à meilleure fortune sans qu'il soit établi une échéance limite.

Le Bureau de la CCI, réuni le 5 juin dernier a formulé un avis favorable à cette opération.

Il est demandé à l'Assemblée de délibérer pour que le Service Général de la C.C.I. consente à son service portuaire APROPORT une avance pour insuffisance de fonds de roulement de 263 000 € portant intérêts.

La présente délibération vaut convention de financement entre le Service Général de la C.C.I. et son Service Portuaire.

Après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, décident :

- **D'autoriser le Service Général de la CCI à consentir une avance à son service portuaire APROPORT aux conditions ci-dessus énoncées**
- **De dire que cette délibération vaut convention de financement**
- **De donner tous pouvoirs au Président pour la mettre en œuvre.**

4.4 – Transfert de propriété du réseau de collecte des eaux vannes à l'Association des Utilisateurs de la Zone Industrielle Nord (AUZIN) de Chalon-sur-Saône

Rapporteur : Bernard ECHALIER

L'association des Utilisateurs de la Zone Industrielle Nord (Auzin) de Chalon-sur-Saône constituée en juin 1974 selon le régime d'une association syndicale libre est propriétaire des terrains sur lesquels ont été édifiés les bâtiments et équipements constituant la station d'épuration de la zone. Elle a notamment pour objet :

- l'entretien et l'exploitation du réseau d'égouts industriels compris dans son périmètre,
- la création, l'appropriation et l'exploitation directe ou indirecte d'une installation de traitement collectif des effluents,
- la réalisation de tous équipements nouveaux rendus obligatoires par la réglementation en vigueur,
- la gestion et la police desdits équipements,
- la répartition des dépenses de gestion et d'entretien entre les membres et leur recouvrement,
- l'étude de tous problèmes intéressant les utilisateurs de la zone nord et toutes actions permettant de régler ces problèmes,

Dans ce cadre et conformément aux réglementations en vigueur, elle gère depuis 1980 cette station d'épuration qui a été mise en service pour assurer le traitement des effluents et des eaux des entreprises de la zone Industrielle Nord.

La réduction de la charge polluante traitée dans la station d'épuration conduit à modifier ce schéma d'organisation et à transférer cet équipement à la communauté d'Agglomération « LE GRAND CHALON » par une cession à l'euro symbolique de la station en contrepartie de l'engagement de la collectivité de continuer à assumer la gestion et l'exploitation du réseau de collecte des eaux vannes et industrielles de la zone Industrielle nord, à compter du 1^{er} juillet 2012.

Dans ce contexte et afin de rendre possible ce transfert, l'AUZIN souhaite obtenir l'accord de la CCI de Saône-et-Loire sur le transfert gratuit au profit du GRAND CHALON de la propriété du réseau de collecte des eaux vannes et industrielles de la Zone Industrielle OU de lui transférer par prescription acquisitive le réseau de collecte des eaux vannes et industrielles de la zone nord à compter de la mise en service de la station d'épuration.

Aussi, après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, décident :

- **d'autoriser la CCI de Saône-et-Loire à transférer gratuitement au GRAND CHALON la propriété du réseau de collecte des eaux vannes et industrielles de la Zone Industrielle ou de transférer à l'AUZIN par prescription acquisitive le réseau de collecte des eaux vannes et industrielles de la zone nord à compter de la mise en service de la station d'épuration.**
- **de donner tous pouvoirs au Président pour mener à bien cette opération.**

4.5 – SEM Patrimoniale Bourgogne Sud : modification des statuts

Rapporteur : Bernard ECHALIER

Par délibération en date du 28 novembre 2011, l'assemblée générale de la CCI a pris acte de la participation de la CCI de Saône-et-Loire au capital social de la SEM PATRIMONIALE SUD BOURGOGNE à hauteur de 550 000 €

Les statuts de cette société ont été approuvés par l'assemblée générale constitutive de la SEM Patrimoniale Sud de Bourgogne en date du 28 novembre 2011.

Or, les actionnaires privés de la SEM Patrimoniale Sud Bourgogne, et notamment de la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), ont émis le souhait, lors de la séance du conseil d'administration du 4 avril 2012, faisant suite à la demande écrite de la Société EDF SADIFI, que les statuts de la société soient adaptés et que soient précisés certains articles régissant la vie sociale de la société.

Cette demande a été formulée dans l'objectif :

- *d'une meilleure adéquation entre les statuts et le pacte d'actionnaires par l'élaboration d'une procédure d'achat spécifique à la SEM ;*
- *d'apporter toutes précisions sur le champ d'intervention de la SEM, à savoir principalement son objet industriel et commercial ;*

Les principales modifications portent notamment sur les articles 2 (Objet), 8 (Modifications du capital social), 14 (cession des actions), 21 (Pouvoirs du Conseil d'Administration).

Le Conseil d'Administration de la SEM Patrimoniale Sud Bourgogne a adopté à l'unanimité des administrateurs présents les modifications présentées dans la nouvelle rédaction des statuts et du pacte d'actionnaires qui leur ont été soumises.

Conformément aux articles 1521-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, il convient donc aux actionnaires de se prononcer sur la nouvelle rédaction de ces statuts telle que présentée et approuvée lors de la séance du conseil d'administration du 4 avril 2012, afin de les soumettre à l'approbation définitive d'une assemblée générale extraordinaire de la SEM Patrimoniale Sud Bourgogne.

Le Bureau de la CCI, qui a examiné cette question au cours de sa réunion du 5 juin dernier, propose à l'Assemblée de valider cette nouvelle version des statuts.

Les membres présents, à l'unanimité, prennent acte des modifications et valident la nouvelle version des statuts de la SEM Patrimoniale Sud de Bourgogne

4.6 – Délégation de signature pour les contrats

Rapporteur : Pascal LEYES

Avant de céder la parole à Pascal LEYES, le Président indique que cette délibération est liée au départ de Bernard PAILLARD qui fera valoir ses droits à la retraite au 30 juin prochain.

Bernard PAILLARD dirige APROPORT depuis 1994.

Parallèlement à la conduite des ports de Chalon-sur-Saône et Mâcon, il s'est impliqué dans les organismes en charge de la promotion et du développement des transports notamment fluviaux, tels que l'Association des Ports Intérieurs ou l'Observatoire Régional des Transports de Bourgogne ; c'est d'ailleurs la raison de son absence aujourd'hui puisqu'il intervient en ce moment même devant l'assemblée générale de la CCI de côte d'Or en qualité de président de l'Observatoire Régional des Transports de Bourgogne sur la concurrence et la complémentarité des infrastructures de transport bourguignonnes.

Le Président remercie Bernard PAILLARD pour ces 18 années au service de la CCI et des ressortissants et lui souhaite pleine réussite dans les nouveaux projets qu'il ne manquera pas d'engager.

Pascal LEYES, Directeur Général précise que lors de l'Assemblée Générale du 7 février 2011, l'Assemblée avait pris acte des délégations de signatures données par le Président pour les contrats, complétant la délibération du 21 décembre 2010 concernant les délégations de signatures pour l'ensemble des services et activités.

Sur proposition du directeur général, délégation avait été donnée pour :

- les contrats ou conventions de vente de services ou de productions de la CCI
- les conventions de location ou de mise à disposition de biens propriété ou gérés par la CCI.

Jusqu'à hauteur de 10 000 euros H.T. pour les conventions ponctuelles et inférieures à un an ou à 10 000 euros par an pour les conventions inférieures à quatre ans

- à Christian BIEVRE, pour les activités de la Direction de la formation professionnelle et de l'Emploi
- à Bernard PAILLARD, pour les activités du service portuaire APROPORT.
- à Françoise MATHIEU-HUMBERT pour les activités de la direction de la formation initiale et de l'apprentissage

Bernard PAILLARD fera valoir ses droits à la retraite au 30 juin 2012.

Aussi, il est aujourd'hui proposé à l'Assemblée d'autoriser le Président à déléguer sa signature pour les activités du service portuaire APROPORT à François **TERRADE**.

Les membres présents, à l'unanimité, autorisent cette délégation de signature.

4.7 – Exonération de la « taxe pour frais de CCI » pour certaines entreprises nouvelles créées en 2012

RAPPORTEUR : Pascal LEYES

Les dispositions de l'article 1602 A du Code Général des Impôts prévoient la possibilité d'exonérer de la taxe pour frais de Chambre de Commerce et d'Industrie les entreprises visées au I de l'article 1464 B du Code Général des Impôts concernant notamment certains établissements créés ou repris à une entreprise en difficulté.

Les recettes fiscales des C.C.I. sont pour partie couvertes par une taxe pour frais de C.C.I. constituée de deux contributions : une taxe additionnelle à la cotisation foncière des entreprises (C.F.E.) et une taxe additionnelle à la cotisation à la valeur ajoutée (CVAE).

L'exonération s'applique pour les deux années suivant celle de la création de l'entreprise et est limitée à certaines entreprises remplissant les conditions légales. Ces conditions sont différentes selon qu'il s'agit d'une création d'établissements ou d'une reprise.

Elle est subordonnée à une décision de la Chambre de Commerce et d'Industrie qui doit intervenir avant le 1^{er} octobre 2012 et ne peut être décidée que pour les entreprises et les zones éligibles de l'ensemble de la circonscription consulaire.

Les trois dernières années, la C.C.I. avait décidé de ne pas exonérer de la taxe pour frais de C.C.I. les entreprises susceptibles de l'être.

Pour cette année, il est à nouveau proposé à l'Assemblée de confirmer la position de la C.C.I.

Aussi, après en avoir délibéré, les membres présents, à l'unanimité, décident :

- **de ne pas accorder d'exonération de la taxe pour frais de C.C.I. telle que le Code Général des Impôts en donne la possibilité.**
- **de transmettre la présente délibération au Directeur départemental des Finances Publiques.**

V – ACTIVITES CONSULAIRES : Compte-rendu des Commissions

5.1 – Commission Industrie, Services aux Entreprises et Environnement du 12 juin 2012

Rapporteur : Alexandre VION

Alexandre VION, Président de la commission, remercie Marc BENNER pour la visite du CETIC, qui précédait les travaux de la commission.

Sujets examinés :

1 – Point d'avancement sur le plan de mandature et schémas sectoriels régionaux 2011 – 2015

Un point d'étape a été fait sur l'avancement du plan de mandature et certains axes de ce plan ont été regroupés.

Une présentation succincte a été exposée sur les schémas sectoriels régionaux. Ils sont en cours de finalisation et seront adoptés par l'assemblée générale de la CCIR Bourgogne de fin juin 2012.

2 – Présentation de la Chargée de Mission Prévention des déchets, Julie LE GOUEZIGOU et du programme d'actions

Dans le cadre du plan départemental de prévention des déchets, un programme d'actions est mis en place par la CCI de Saône et Loire. Ce projet vise à réduire la production de déchets selon 3 axes de travail :

- Axe 1 : Les gros producteurs de biodéchets. Les objectifs visent à faire un état des lieux des gros producteurs de déchets du département, à effectuer une étude sanitaire et à réaliser un guide des solutions de prévention et de valorisation des biodéchets
- Axe 2 : prévention des déchets et coûts cachés dans les PMI. 3 objectifs sont définis : la prévention des déchets de logistique, production, bureau et maintenance puis, l'amélioration du tri des déchets et enfin, l'optimisation des coûts internes et externes liés à la gestion des déchets

- Axe 3 : Les commerces de proximité. Cet axe a pour objectifs de faire diminuer la production de déchets issus de l'activité et des clients mais aussi de sensibiliser la clientèle

C'est Julie LE GOUEZIGOU, Chargée de Mission « prévention des déchets », arrivée début mars, qui mettra en œuvre l'ensemble de ce programme.

3 – Bilan « Entrez dans l'Entreprise »

Patrick LINARD a fait un bilan de l'opération « Entrez dans l'Entreprise » 2012 qui s'est déroulée les 23 et 24 mars.

Au niveau du département de Saône-et-Loire, 30 entreprises ont participé, cette année, et ceci a drainé 3100 visiteurs.

Dans l'ensemble, 75 % de ces entreprises sont satisfaites ou très satisfaites de leur participation. Certaines entreprises sont moins enthousiastes du fait du manque de visiteurs et, surtout des jeunes.

4 – Présentation du « pôle d'excellence en contrôle non destructif »

Olivier LIENARD a présenté le pôle d'excellence en contrôle non destructif. Ce projet s'inscrit dans une dynamique de développement de nouveaux marchés pour les entreprises et de valorisation de leurs facultés d'innovation. Cette démarche est élargie à l'échelle régionale.

La CCI fédère et anime les actions de ce pôle avec comme actions prioritaires :

- Le développement d'une plateforme mutualisée d'essais et de démonstration
- La création d'un pôle d'analyse fédérant les expertises présentes dans chaque entreprise
- La maîtrise du contrôle sur les nouveaux matériaux (hors acier)

5 – Tour de table : conjoncture

La plupart des chefs d'entreprises ne sont guère enthousiastes. Ils n'ont, bien souvent, qu'une vision à court terme sur leurs carnets de commandes.

6 – Questions diverses

- Le programme des salons professionnels de la CCIR a été distribué (MIDEST, Emballage 2012, Pollutec, SIFER 2013)
- La dématérialisation des formalités internationales « GEFI » votée par l'assemblée générale du 19 mars 2012 sera mise en place prochainement
- Cité 71 se tiendra les 20 et 21 septembre à Mâcon avec la remise d'un trophée à une entreprise innovante
- Des rencontres avec les grandes entreprises seront organisées sur les 4 bassins en septembre
- Une démarche avec la chambre d'agriculture est entreprise : «Avenir en confiance ». Il existe une réelle volonté de développer les circuits courts

La prochaine commission industrie, services aux industries, environnement aura lieu fin octobre/début novembre.

5.2 – Commission Formation Professionnelle et Emploi du 20 Juin 2012

Rapporteur : Antoine DIAZ

Les travaux de la Commission portaient sur les points suivants :

Approbation du compte-rendu de la Commission du 7 mars 2012

Point sur l'activité : CFA AUTOMOBILES

Les travaux de l'atelier moto sont terminés : transformation de l'ancien atelier en salles de cours et réfection de la façade du bâtiment. La date de l'inauguration n'est pas encore fixée mais aura probablement lieu à la rentrée.

Un point a été fait sur la participation du CFA à diverses manifestations :

- Portes ouvertes : 570 visites ont été enregistrées
- Mise en place des mercredis de l'apprentissage
- Participation au concours Meilleurs Apprentis : 1 médaille d'or et 4 médailles de bronze ont été distribuées
- Participation aux Olympiades des Métiers Région – Olympiades France en novembre à Clermont Ferrand
- Conseil de Perfectionnement vendredi 22 juin 2012 : la question du maintien de la classe DIMA (Dispositif d'initiation aux métiers en alternance) à la rentrée 2013 a été soulevée au cours de cette réunion. En effet, la Commission d'affection a refusé les jeunes ayant 15 ans après septembre, ce qui entraîne une perte d'effectif. Il convient d'attendre les nouvelles dispositions politiques qui seront prises.

EGC

Recrutement en cours via le site admission Post Bac : malgré une gestion difficile, 71 candidats ont postulé, 33 ont été retenus, dont 25 confirmés.

Le Concours Egciales a été remporté par une étudiante de l'EGC Chalon

Apprentissage

La collecte de la Taxe d'apprentissage a été bonne : + 4.5 %

Enregistrement des contrats d'apprentissage : Là aussi, inquiétude dans l'attente des nouveaux textes qui pourraient prévoir des modifications sur la collecte.

La Commission a proposé d'organiser une rencontre avec le Président de l'Association des Maires afin de solliciter l'aide des collectivités pour le financement de l'Apprentissage.

Enfin, contact sera pris avec la Chambre d'Agriculture pour étudier leur fonctionnement en matière de formation.

DIRECTION DE LA FORMATION CONTINUE ET DE L'EMPLOI (DFCE)

- Formation Continue : Selon le bilan pédagogique, la CCI71 réalise l'activité la plus importante des CCI au niveau Bourgogne.
- Alternance : Participation au Forum Alternance le 20 juin dernier, organisé dans les locaux de la CCI, en partenariat avec les collectivités locales
- Formation Conventionnée : fin des actions en cours ; de bonnes perspectives d'emploi
- Compétence Emploi : GPEC Textile – Diag RH :

Mise en place du Label Diversité. A ce jour 2 entreprises ont signé, l'objectif ayant été fixé à 5.

Le label Diversité sera présenté aux ressortissants de moins de 50 salariés le 6 juillet, à la CCI, en présence de Mansour Zoberi, de l'AFNOR et d'un représentant de l'Etat.

Loi Cherpion – Rapport Larcher : des changements sont à prévoir par le nouveau gouvernement.

Retour de l'évaluation du Conseil Régional de Bourgogne concernant les formations créateurs.

Présentation des résultats sur les actions Créations d'entreprise Bourgogne. 67 % des créateurs sont revenus dans le monde du travail. La CCI 71 est le centre qui réalise le plus de formations créateur en Bourgogne.

Schémas sectoriels – Proposition du Groupe de Travail.

Travaux « Apprentissage » : Il convient de veiller à la cohérence en matière de création ou suppression de certaines sections, à la cohérence du financement de la région ; aussi, la création d'une association inter-régionale est envisagée, qui comprendrait : Directeur d'Établissements, Président CCIT et CCIR, Responsable Formation région, et permettrait l'harmonisation de la contribution entreprise. Il a également été décidé le maintien du développeur Apprentissage

Travaux ESC : Validation du financement des CCI par le biais d'une convention et la mise en place de partenariat EGC, pour proposer des séjours à l'étranger, des participations aux séminaires, concours passerelle...

Evolution de la démarche Commerciale Formation Continue

Suite au départ de 2 Conseillers et aux souhaits de la Direction Générale 5 Conseillers Formation viendront renforcer la présence sur le territoire.

Information sur le Contrat de Progrès Agefos

Il a été mis en place par l'AGEFOS, un outil sur les différents dispositifs de formation. C'est un travail remarquable qui est consultable sur le site de l'AGEFOS

5.3 – Commission Commerce et Services aux Particuliers du 25 juin 2012

RAPPORTEUR : Pierre PETITJEAN

L'ordre du jour de la Commission portait sur l'examen des points suivants :

- Examen des dossiers de fonds de concours 2012.
22 dossiers, de 22 UCIA ont été examinés, représentant 590 000 euros d'actions prévisionnelles en Saône-et-Loire.
Le montant des subventions prévisionnelles s'élève à 77 251 euros
Pour le reliquat de fonds, 3 options se présentent :
 - Possibilité de réétudier d'autres demandes lors de la prochaine commission
 - Attribuer 10 % supplémentaires aux adhérents de la fédération
 - Ou les affecter à de nouvelles opérations.

- Une subvention exceptionnelle de 1000 euros a été attribuée à l'UCIA d'AUTUN pour son dynamisme et le caractère innovant de sa démarche globale, ainsi que des subventions complémentaires pour les toutes petites UCIA.

- Présentation par Michel CARADOT, d'un tableau d'analyse des offres des différents prestataires pour la réalisation d'un site web pour les commerçants, en remplacement du site Achat Ville, dont le contrat prendra fin le 31 décembre 2012. La commission consultative des marchés de la CCI procédera prochainement à l'examen de ces offres.

- Point d'avancement sur l'opération Vigilance Commerce :
Présentation d'un nouveau logo couleur dans le cadre de l'opération des actes de délinquance touchant le commerce. L'opération Vigilance Commerce sera lancée en septembre. Ce point fera l'objet d'une présentation lors de la prochaine assemblée générale.

VI – BAROMETRE BOURGUIGNON DES AFFAIRES

Situation et perspectives pour l'Industrie, le Commerce et les Services dans le département

Michel CARADOT commente les résultats du baromètre qui propose un regard sur les 6 derniers mois et les perspectives de juin 2012 à novembre 2012 (document « InfoEco des CCI de Bourgogne », distribué en début de séance à tous les participants).

Dans l'ensemble, en Bourgogne, les résultats font apparaître une dégradation de la situation, même si sur certains secteurs, la Saône-et-Loire s'en sort mieux que les autres départements bourguignons.

Pour les 6 mois à venir, en Saône-et-Loire, pas de baisses majeures attendues et des dégradations qui s'atténuent avec des emplois et des investissements stables. Les entreprises de plus de 50 salariés sont moins touchées que les petites entreprises.

Par secteur d'activité :

L'industrie enregistre un léger retrait avec toutefois des indicateurs positifs

Le commerce voit les indicateurs à la baisse, notamment pour les marges

Le secteur des Services a subi une légère baisse et l'on reste dans l'espoir d'un retour à la stabilité

Le BTP enregistre une amélioration sensible, contrairement aux autres départements bourguignons, engendrant des finances en légère hausse.

La question FLASH de ce mois-ci porte sur l'attractivité en Bourgogne, ses atouts et ses handicaps.

VII – QUESTIONS DIVERSES : Informations

Information sur les décisions prises par le Président ou le Bureau en fonction des délégations reçues

7.1 – Information sur les appels d'offres et marchés publics

Conformément à l'article 79 du règlement intérieur de la C.C.I. 71

RAPPORTEUR :

I – Marchés en cours :

- Création d'un site web annuaire des commerçants de Saône-et-Loire
- Atelier maintenance au Port Sud de Chalon-sur-Saône

II – Marchés prévus (non publiés)

- Réalisation d'un site internet pour CCI FORMATION
- Zone industrielle de la Garenne : appel à maîtrise d'œuvre
- Gardiennage – Surveillance des locaux du CFA auto à Mâcon
- Infogérance parc informatique
- Matériel informatique
- Fourniture de Bureau, papier et consommables informatiques
- Travaux de réfection des sanitaires, place Genevès à Mâcon

RAPPORTEUR : Bernard ECHALIER

I - REMPLACEMENT DES MANDATS DE BERNARD PAILLARD

1°) Ports Inter : nomination d'un nouveau gérant :

En vue du départ en retraite de Bernard PAILLARD au 30 juin prochain, un nouveau gérant de PORTS INTER, SARL en charge de la prospection commerciale pour les ports, a du être désigné.

Considérant que Pascal LEYES, Directeur de la CCI de Saône-et-Loire,

- est titulaire depuis le 29 décembre 2011 de *l'attestation de capacité à l'exercice de la profession de commissionnaire de transport*, délivrée par le Ministère chargé des transports
- que la réalisation de cette activité s'effectue en l'absence de conflit d'intérêts avec l'activité principale exercée au sein de la compagnie consulaire ou avec toute activité de celle-ci,
- que l'activité complémentaire ainsi exercée ne peut interférer avec les impératifs d'organisation de travail liés à l'activité principale, ni porter atteinte à l'image de la CCI 71, ni perturber la mission de service public assurée par la Chambre de Commerce et d'Industrie,
- que cette activité complémentaire est réalisée sans rémunération,

le Bureau de la CCI 71 a décidé de le nommer gérant de la SARL PORTS INTER en remplacement de Bernard PAILLARD.

Cette décision a été entérinée par l'Assemblée générale de Ports Inter et les statuts ont été modifiés en conséquence.

Les membres présents, à l'unanimité, autorisent cette nomination.

2°) Autres mandats :

- Commission d'engagement de l'AITF : Pascal **LEYES**
- Association Française des Ports Intérieurs (AFPI) : François **TERRADE**
- Observatoire Régional des Transports (ORT Bourgogne) : François **TERRADE**
- PROMOFLUVIA : François **TERRADE**
- Union Nationale des Industriels de la Manutention dans les ports français (UNIM) : François **TERRADE**
- Commission territoriale de VNF Rhône-Alpes PACA : François **TERRADE**

- Comité des ports – VNF :
 - Groupe TRAFIC : Vincent **BERGERET**
 - Groupe INVESTISSEMENTS : François **TERRADE**
 - Groupe USAGERS : Pascal **LEYES**

II – AUTRES DESIGNATIONS

SEM VAL DE BOURGOGNE :

Nomination d'un assesseur et représentant au comité d'évaluation des risques :

- proposition : Gilles **PENET**

Commission locale de l'AVAP (Aire de mise en valeur de l'architecture et du Patrimoine) :

Commission créée par la Ville de Mâcon, qui aura pour mission de suivre la conception et la mise en œuvre des règles applicables dans la future AVAP et d'émettre notamment un avis sur le projet de règlement. Le périmètre actuel porte sur le centre-ville de Mâcon.

La CCI doit désigner un représentant au sein de cette commission.

- Propositions : Jacques **LACROUTE**

Association des Industriels, Artisans et Commerçants de Chalon Sud - ADIACS :

Désignation d'un représentant en remplacement de Vincent BERGERET

- Propositions : François **TERRADE**
Olivier **LIENARD** suppléant

Association des Entreprises de la Zone Industrielle de Mâcon:

Désignation d'un représentant en remplacement de Vincent BERGERET

- Proposition : Gérald **DIRICKX**

Les membres présents, à l'unanimité, approuvent ces désignations.

VIII – CONCLUSION

Le Président propose à Monsieur Jacques HAVARD-DUCLOS, Sous-Préfet de l'arrondissement de Chalon-sur-Saône, représentant Monsieur le Préfet de Saône-et-Loire, de conclure ces travaux.

Monsieur le Sous-Préfet indique que l'activité de la CCI, présentée au cours de cette assemblée, témoigne de l'engagement des acteurs économiques pour le développement de notre territoire.

Puis il souligne le succès du récent forum de l'alternance qu'il a initié en partenariat avec les acteurs économiques locaux, dont la CCI, qui accueillait cette manifestation dans ses murs, le 20 juin dernier.

S'agissant de la conjoncture, même si l'emploi n'est pas au mieux et que les chiffres sont plutôt en retrait, que les carnets de commande ne donnent une vision qu'à court terme, il est important de constater que sur certains secteurs d'activité, la Saône-et-Loire a de meilleurs résultats que d'autres départements bourguignons.

Quant à la venue d'AMAZON à Chalon, cela représente une opportunité majeure pour le développement du territoire, que l'on espère suivie d'autres. C'est une bouffée d'oxygène pour l'emploi et les sous-traitants qui seront amenés à travailler avec la société.

Il remercie l'ensemble des acteurs pour le travail accompli au service du développement économique et ajoute que les services de l'Etat sont et seront toujours aux côtés des collectivités et de la CCI, car c'est par cette collaboration que l'on obtient des résultats fructueux.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 17 heures.

Le secrétaire
Alain THOUVENOT

Le Président
Bernard ECHALIER

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' and 'E' with a horizontal line crossing through them.